



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 16-20 novembre 2026

Distribution: générale

Date: 29 juillet 2026

Original: anglais

Point 7 de l'ordre du jour

WFP/EB.2/2026/7-A/8/DRAFT

Questions opérationnelles – plans stratégiques
de pays

Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Projet de plan stratégique de pays – Niger (2027-2031)

Durée	1 ^{er} janvier 2027-31 décembre 2031
Coût total pour le PAM	772 660 200 dollars É.-U.
Score au titre du cadre relatif à l'obligation de rendre compte des résultats	2,3

Projet de décision*

Le Conseil approuve le plan stratégique pour le Niger (2027-2031) (WFP/EB.2/2026/7-A/8), pour un coût total pour le PAM de 772 660 200 dollars É.-U.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

Coordonnateurs responsables:

M. M. Hollingworth
Sous-Directeur exécutif
Département des opérations liées aux programmes
courriel: matthew.hollingworth@wfp.org

M. G. Adoua
Directeur de pays
courriel: guy.adoua@wfp.org

Le présent plan stratégique de pays concorde avec le Plan stratégique du PAM pour 2026-2029 et repose sur les principes humanitaires et le cadre d'action approuvé par le PAM.

Partenariats et priorités programmatiques stratégiques du PAM

1. Au Niger, l'insécurité alimentaire demeure à un niveau élevé. En effet, depuis 2020, plus de 2 millions de personnes en moyenne par an sont en proie à une insécurité alimentaire aiguë, le nombre de personnes dans le besoin ayant atteint un pic de plus de 4 millions en 2022¹. Environ 2,4 millions de personnes devraient être en situation d'insécurité alimentaire aiguë en 2026, et les besoins devraient être concentrés dans les régions les plus vulnérables du pays².
2. La malnutrition reste l'un des problèmes de développement et de santé publique les plus graves du pays. Environ 50 pour cent des enfants de moins de 5 ans présentent un retard de croissance³. On estime que 1,6 million d'enfants devraient souffrir de malnutrition aiguë en 2026⁴, dont près de 400 000 atteints de malnutrition aiguë sévère⁵.
3. Les femmes, les enfants, les populations rurales et les personnes déplacées à l'intérieur du pays sont touchés de manière disproportionnée par l'insécurité alimentaire et la malnutrition au Niger, où la pauvreté chronique, l'accès limité aux services de base, les chocs récurrents et les inégalités persistantes continuent de limiter les perspectives et le développement du capital humain. En avril 2026, plus d'un million de personnes étaient déplacées dans le pays⁶.
4. L'avantage comparatif du PAM au Niger réside dans sa capacité à intervenir à grande échelle à l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix, en combinant l'assistance d'urgence avec des interventions de renforcement de la résilience à long terme et des systèmes. Le PAM est très apprécié des pouvoirs publics et des partenaires pour la portée de ses opérations, notamment dans les zones difficiles d'accès et peu sûres, pour sa forte présence sur le terrain et pour sa capacité d'adapter ses programmes dans un environnement extrêmement instable. Fort de ses partenariats solides avec les institutions publiques, les organisations non gouvernementales (ONG) locales et internationales et les communautés, le PAM est en mesure de mener des interventions intégrées tout en renforçant les capacités nationales et en soutenant les efforts d'ancrage au niveau local.
5. Le PAM s'est imposé comme un acteur incontournable grâce à son approche intégrée du renforcement de la résilience, qui favorise la régénération des écosystèmes, la durabilité des moyens d'existence et la transformation des systèmes alimentaires. En outre, le PAM apporte son savoir-faire en matière d'analyse de la sécurité alimentaire et de collecte et de production de données factuelles, contribuant ainsi à la préparation, à la planification des interventions et à l'élaboration de politiques. Son modèle d'achat local, grâce auquel jusqu'à 80 pour cent des produits alimentaires proviennent du pays, et son réseau de petits exploitants agricoles permettent au PAM de mieux contribuer aux priorités nationales liées à l'alimentation scolaire utilisant la production locale. L'évaluation du plan stratégique de pays (PSP) pour le Niger (2020-2025) a confirmé la capacité du PAM de mettre en œuvre des

¹ Cadre harmonisé. 2022. *Analyse de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest*; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). 2022. *The Niger: Response overview*; Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR) de la FAO. 2025. *GIEWS country brief: The Republic of the Niger*.

² Cadre harmonisé. 2025. *Cadre harmonisé: Résultats de l'analyse de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë courante en octobre-décembre 2025 et projetée en juin-août 2026*.

³ Institut national de la statistique du Niger. 2025. *Enquête nutritionnelle nationale selon la méthodologie SMART/SENS*.

⁴ Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC). 2026. *Analyse IPC de la malnutrition aiguë août 2025-juillet 2026*.

⁵ Ibid.

⁶ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. 2026. *Portail de données opérationnelles sur le Niger*.

interventions efficaces qui répondent à la fois aux besoins humanitaires et aux besoins en matière de renforcement de la résilience.

6. Le PSP marque une réorientation stratégique vers un portefeuille d'interventions plus ciblé et davantage hiérarchisé, qui met l'accent sur l'impact, la qualité et la pérennisation des résultats. Le PAM s'alignera sur le Programme pour la refondation de la République 2025-2029, à savoir la stratégie nationale de développement axée en priorité sur la sécurité alimentaire, le développement économique et la formation du capital humain. Le PAM y contribuera dans le cadre de son programme intégré de renforcement de la résilience grâce à un ensemble complet d'activités associant des interventions dans les domaines des moyens d'existence, de la nutrition et de l'alimentation scolaire; il accordera la priorité aux localités qui sont proches des zones de conflit afin de promouvoir une démarche axée sur l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix. L'aide humanitaire sera de plus en plus ciblée sur les populations faisant face à l'insécurité alimentaire la plus grave et sur celles qui sont touchées par des chocs, parallèlement à un élargissement de l'action anticipatoire et à la fourniture d'un appui à la préparation du pays aux situations d'urgence. Les efforts de renforcement des capacités deviendront eux aussi plus ciblés, et l'accent sera mis, en particulier, sur la protection sociale et les systèmes d'alimentation scolaire utilisant la production locale.
7. Les priorités transversales feront partie intégrante de toutes les activités menées dans le cadre du PSP. Le PSP fera la promotion de l'autonomisation des femmes et des filles, l'inclusion du handicap, la protection et la responsabilité à l'égard des personnes touchées moyennant des approches participatives, la mobilisation des communautés et un accès équitable à l'assistance. La nutrition sera systématisée dans le cadre d'un soutien nutritionnel d'urgence, d'interventions nutritionnelles communautaires et de programmes de protection sociale. La prise en compte des risques liés aux conflits sera un élément central de la conception des programmes afin de renforcer la cohésion sociale, tandis que la durabilité environnementale sera systématiquement intégrée dans l'ensemble du portefeuille. Le PSP favorisera en outre l'ancrage local: il renforcera les partenariats avec les acteurs locaux et les institutions nationales et intégrera les assurances à donner grâce à un ciblage renforcé, au suivi, aux mécanismes communautaires de remontée de l'information et aux mécanismes permettant de rendre compte de l'action menée, l'objectif étant de soutenir la bonne exécution des programmes.
8. L'intégration des programmes sera au cœur du PSP, qui tiendra compte des enseignements tirés de l'évaluation du précédent PSP pour le Niger. Les composantes du PSP sont conçues pour se renforcer mutuellement, et offrent aux bénéficiaires des moyens d'opérer la transition d'une assistance d'urgence à des interventions de renforcement de la résilience et de protection sociale, en fonction de leurs besoins et de leur vulnérabilité. Les liens étroits entre les différents programmes permettront de renforcer l'impact, notamment en articulant entre elles les activités de renforcement de la résilience et l'alimentation scolaire, ce qui améliorera les disponibilités alimentaires, l'accès à l'alimentation et la consommation alimentaire tout en favorisant la résilience à long terme.
9. Le PAM collaborera étroitement avec les institutions publiques, d'autres entités des Nations Unies, des ONG et des partenaires de développement afin de coordonner les efforts et de maximiser l'impact collectif de l'action menée. L'accent sera mis sur le renforcement de la collaboration avec les organisations locales et les institutions décentralisées, l'élargissement de la programmation conjointe avec les partenaires du système des Nations Unies et la mobilisation des institutions financières internationales, du secteur privé et des établissements universitaires, dans le but d'appuyer le renforcement de la résilience, la production de données factuelles et l'innovation.

10. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2023-2027), qui fait fond sur la dernière analyse commune de pays pour le Niger, définit trois effets directs stratégiques axés sur la gouvernance, la paix et la sécurité, sur le développement du capital humain ainsi que sur la croissance économique inclusive, la résilience et l'environnement. Le PAM contribue à l'obtention des trois effets directs et codirige la réalisation du troisième.

Effet direct 1 du plan stratégique de pays: Les populations touchées par une crise au Niger sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels avant, pendant et après les chocs

11. Au titre de cet effet direct, le PAM s'attachera à faire en sorte que les populations aient accès en temps voulu à une assistance alimentaire et nutritionnelle vitale en cas de chocs.
12. Dans le cadre de l'activité 1, le PAM fournira une assistance alimentaire et nutritionnelle d'urgence combinant une assistance alimentaire en nature, des transferts de type monétaire et un soutien nutritionnel spécialisé. Les modalités d'assistance seront choisies en fonction des conditions du marché, de l'estimation des besoins et de la faisabilité opérationnelle. Le ciblage sera axé sur les populations les plus vulnérables recensées grâce aux analyses du Cadre harmonisé, aux données sur les déplacements et à d'autres évaluations. En ce qui concerne les ménages très vulnérables qui continueront d'avoir besoin d'une aide après avoir bénéficié d'une assistance d'urgence immédiate, le PAM pourra, en coordination avec les services concernés, notamment les autorités chargées de la protection sociale, de l'état civil et de la santé, s'associer à la poursuite de l'aide par des mesures d'accompagnement limitées, visant à encourager les bénéficiaires à recourir aux services publics essentiels, tels que les services de l'état civil ou les services de santé.
13. Les interventions nutritionnelles seront axées sur la prévention et la lutte contre la malnutrition aiguë modérée chez les enfants âgés de 6 à 23 mois, en particulier dans les zones touchées par une situation d'urgence et les zones critiques d'un point de vue nutritionnel recensées à l'issue des analyses menées conjointement par le PAM et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Le PAM fournira des aliments nutritifs spécialisés et resserrera ses liens avec les services de santé grâce au dépistage des troubles nutritionnels et à des mécanismes d'orientation.
14. Le PAM développera les actions anticipatoires et les mesures de préparation en s'appuyant sur des systèmes d'alerte rapide, des plans d'urgence et des facteurs de déclenchement préalablement convenus, afin de prêter assistance avant que ne surviennent des chocs prévisibles, notamment, dans la mesure du possible, au moyen de mécanismes de financement du risque. Cela contribuera à réduire les besoins humanitaires avant que les crises ne se concrétisent et à renforcer les liens avec les systèmes nationaux de protection sociale.
15. En collaboration avec le Dispositif national de prévention et de gestion des catastrophes et crises alimentaires, géré par les pouvoirs publics, le PAM appuiera le renforcement des systèmes de préparation et d'intervention, notamment en ce qui concerne la coordination, le ciblage, l'enregistrement et la capacité de gestion de l'information. La poursuite des investissements dans le registre social national permettra d'apporter rapidement une assistance réactive face aux chocs, notamment, lorsque cela sera possible, via des mécanismes pilotés par les pouvoirs publics, et renforcera l'efficacité comme la complémentarité des interventions humanitaires.
16. Les priorités transversales relevant de cet effet direct porteront principalement sur la protection, la responsabilité à l'égard des personnes touchées, la durabilité environnementale et l'ancrage local. Le PAM veillera à ce que l'assistance soit fournie en toute sécurité, dans le respect de la dignité et en tenant compte des risques de conflit, et mettra en place des mécanismes permettant aux populations touchées de participer à la

conception des programmes, de faire remonter l'information et d'exprimer leurs préoccupations. Les activités de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise viseront à réduire au maximum l'impact environnemental, dans la mesure du possible, et seront mises en œuvre en étroite collaboration avec les acteurs nationaux et locaux.

Effet direct 2 du plan stratégique de pays: D'ici à 2031, les populations en situation d'insécurité alimentaire parviennent à une plus grande autosuffisance, ont une alimentation adéquate sur le plan nutritionnel, disposent de moyens d'existence diversifiés et sont plus résilientes face aux chocs récurrents

17. Au titre de l'effet direct 2 du PSP, le PAM apportera son appui aux populations en situation d'insécurité alimentaire chronique et aux populations à risque, en particulier les ménages ruraux vulnérables vivant dans des zones touchées par des chocs récurrents, afin d'améliorer la sécurité alimentaire, de renforcer l'autosuffisance et de renforcer la résilience face aux chocs récurrents. Les communautés vulnérables seront mieux équipées pour s'adapter aux chocs, en prévenir les effets et réduire leur besoin d'aide humanitaire.
18. Dans le cadre de l'activité 2, le PAM mettra en œuvre un ensemble intégré d'activités axées sur la résilience dans les zones en proie à l'insécurité alimentaire et vulnérables face aux chocs, et accordera une attention particulière aux communautés situées proches des zones de conflit et sujettes aux déplacements, lorsque l'accès sera possible. Les activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs aideront les ménages vulnérables à satisfaire leurs besoins alimentaires immédiats tout en leur permettant de restaurer les terres dégradées et d'améliorer la gestion des ressources naturelles. Ces investissements contribueront à limiter l'impact des chocs récurrents sur la sécurité alimentaire et la nutrition ainsi qu'à renforcer les capacités locales d'anticipation, d'absorption et d'adaptation face aux chocs futurs. Les communautés suivront un "parcours de progression", allant, au fil du temps, de l'assistance directe au renforcement des moyens d'existence et à une moindre dépendance à l'égard de l'aide humanitaire.
19. Sur cette base, et en collaboration avec ses partenaires, le PAM soutiendra la diversification des moyens d'existence lorsqu'elle contribuera à l'amélioration de la sécurité alimentaire, au renforcement de la résilience et à la réduction de la vulnérabilité face aux chocs futurs. Les activités consisteront notamment à soutenir les systèmes de regroupement de la production, la gestion après récolte et les liens avec les marchés institutionnels, dont ceux résultant de la transposition à plus grande échelle des programmes d'alimentation scolaire utilisant la production locale. Elles cibleront les organisations de femmes pour promouvoir un accès équitable, sûr et pérenne aux débouchés économiques. Les mesures d'atténuation des risques, notamment la microassurance, le cas échéant, renforceront encore la résilience des ménages face aux chocs et contribueront à réduire les besoins humanitaires à l'avenir.
20. La nutrition sera prise en compte dans le cadre d'approches communautaires visant à promouvoir de meilleures pratiques alimentaires et à sensibiliser à la nutrition, grâce notamment à des centres d'apprentissage et de réhabilitation nutritionnelle, ainsi qu'à des interventions visant à faire évoluer la société et les comportements. L'assistance dans la prise en charge de la malnutrition aiguë modérée sera progressivement réduite.
21. Les priorités transversales relevant de cet effet direct porteront principalement sur l'autonomisation des femmes et des jeunes, la protection, la prise en compte des risques de conflit, la durabilité environnementale et l'ancrage local. Le PAM encouragera les approches communautaires, notamment la planification participative, qui renforcent la participation à la prise de décisions et favorisent l'appropriation locale ainsi que l'accès aux ressources productives et aux débouchés économiques, en particulier pour les femmes, les jeunes et les personnes handicapées. Les interventions seront conçues de manière à ne pas nuire, à renforcer la cohésion sociale et la résilience face aux chocs et à promouvoir une gestion

durable des ressources naturelles. Elles renforceront en outre la capacité des communautés et des institutions locales de pérenniser les acquis en matière de sécurité alimentaire et de maîtriser les risques futurs, ce qui contribuera à réduire durablement les besoins humanitaires.

Effet direct 3 du plan stratégique de pays: D'ici à 2031, les acteurs gouvernementaux sont mieux à même d'améliorer la qualité, la couverture et la viabilité des filets de sécurité à dimension nutritionnelle au profit des personnes les plus vulnérables

22. Au titre de l'effet direct 3 du PSP, le PAM collaborera avec les acteurs gouvernementaux pour renforcer leur aptitude à améliorer la qualité, la couverture et la viabilité d'une protection sociale à dimension nutritionnelle au profit des populations vulnérables.
23. Le PAM continuera d'apporter une assistance en matière de protection sociale dans le cadre d'un projet pilote en cours qui cible les populations devant faire face à une insécurité alimentaire saisonnière récurrente. Les éléments factuels dégagés à l'issue de ce projet pilote, qui s'achèvera en 2028, éclaireront la conception du programme de protection sociale dirigé et pris en main par le Gouvernement. Le PAM soutiendra également la consolidation et la mise en service du registre social national, qui constituera la plateforme centrale d'identification et de ciblage des populations vulnérables, tout en renforçant les aspects liés aux politiques, au financement et à la gouvernance de la protection sociale au Niger.
24. Le PAM continuera de distribuer des repas scolaires quotidiens dans les écoles ciblées conjointement avec le Ministère de l'éducation, en particulier dans les zones où il mène ses activités en faveur de la résilience au titre de l'effet direct 2 du PSP, tout en cessant progressivement de mettre en œuvre directement le programme d'alimentation scolaire d'ici à la fin de la période couverte par le PSP. Parallèlement, il passera d'un dispositif d'alimentation scolaire classique à un dispositif utilisant la production locale. Des incitations ciblées contribueront à améliorer les taux de scolarisation et de poursuite des études parmi les filles en réduisant les obstacles économiques et sociaux et en atténuant les risques de décrochage scolaire, de mariage précoce et de grossesse précoce. En partenariat avec le Gouvernement et d'autres entités des Nations Unies, le PAM appuiera la mise en œuvre d'un ensemble intégré d'activités menées en milieu scolaire dans les domaines de la santé et de la nutrition ainsi que dans celui de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, qui favoriseront l'instauration de lieux d'apprentissage sains. Parallèlement, il collaborera avec le Ministère de l'éducation et les autorités décentralisées compétentes en matière d'éducation afin de renforcer leurs capacités de conception et de mise en œuvre du programme national d'alimentation scolaire. Cette passera notamment par le renforcement des mécanismes d'achat décentralisés et des chaînes d'approvisionnement locales à dimension nutritionnelle.
25. La conception et la mise en œuvre des programmes s'appuieront sur des études nationales, en particulier une évaluation SABER⁷, ainsi que sur les processus d'élaboration des politiques en cours, notamment la politique nationale d'alimentation scolaire. Le PAM collaborera avec le Gouvernement, en particulier avec le Ministère de l'éducation et les autorités décentralisées concernées, afin de renforcer les cadres institutionnels, la gouvernance et les capacités de mise en œuvre, l'objectif étant de transférer progressivement la responsabilité associée à la coordination des programmes, aux achats, à la mise en œuvre et au suivi. En outre, le PAM appuiera le renforcement des capacités institutionnelles des principaux partenaires gouvernementaux, notamment en ce qui concerne les systèmes de collecte et d'analyse des données, de suivi et d'application du principe de responsabilité.

⁷ Introduite par le Groupe de la Banque mondiale en 2011, [la méthode SABER désigne l'approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation](#) (page Web en anglais uniquement).

26. Dans le cadre de cet effet direct, le PAM soutiendra également les efforts de renforcement des capacités institutionnelles d'un ensemble de partenaires institutionnels, à la lumière d'analyses des lacunes en matière de capacités. Il collaborera en particulier avec les organismes compétents pour améliorer les capacités techniques et les systèmes de collecte et d'analyse de données, tout en encourageant l'utilisation d'outils permettant de mieux rendre compte de l'action menée et de renforcer le suivi dans le cadre des interventions nationales.
27. Les priorités transversales relevant de cet effet direct seront axées sur l'autonomisation des femmes et des filles, la nutrition, la protection, la responsabilité à l'égard des personnes touchées et l'appropriation nationale. Le PAM encouragera un accès inclusif et équitable à la protection sociale et aux services d'alimentation scolaire, et prêter une attention particulière aux besoins des femmes, des filles, des personnes handicapées et des groupes vulnérables. Les activités intégreront des approches à dimension nutritionnelle ainsi que des garanties visant à faire en sorte que l'assistance soit fournie en toute sécurité, dans le respect de la dignité et de manière à rendre compte de l'action menée.

Effet direct 4 du plan stratégique de pays: Les partenaires humanitaires au Niger sont en mesure d'accéder et de venir en aide aux personnes vulnérables tout au long de l'année

28. Les activités menées au titre de l'effet direct 4 du PSP viseront à renforcer les systèmes afin que les acteurs humanitaires puissent fournir une assistance au Niger avec efficacité. Dans le cadre de l'activité 4, le PAM continuera d'exploiter le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies, qui est essentiel pour permettre aux acteurs humanitaires d'accéder aux zones difficiles à atteindre en l'absence d'options de transport sûres et efficaces. Outre le transport de passagers, le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies permet d'acheminer des cargaisons humanitaires légères et assure sur demande des services de réinstallation rapide pour des raisons médicales ou de sécurité.
29. L'activité 5 permettra au PAM de garder la souplesse nécessaire pour fournir un appui sur demande aux partenaires humanitaires et au Gouvernement. Le PAM continuera de gérer les centres du module des télécommunications d'urgence, qui facilitent l'accès des communautés aux services de télécommunication et aux services Internet. La gestion de ces centres sera progressivement transférée aux partenaires nationaux d'ici à 2031.
30. Les priorités transversales relevant de cet effet direct seront axées sur la durabilité environnementale et l'ancrage local. Le PAM veillera à ce que les services communs soient fournis de manière sûre, rapide et respectueuse de l'environnement, à l'appui des opérations humanitaires, tout en adhérant aux principes humanitaires et en renforçant l'appropriation et la participation au niveau local.

Hiérarchisation des priorités

31. Le PSP a été élaboré dans un contexte de financement incertain. Les financements confirmés ont nettement reculé depuis 2025, à l'image de l'évolution observée aux niveaux mondial et régional. Les ressources humanitaires sont les plus durement touchées, tandis que les interventions de renforcement de la résilience et des systèmes présentent des perspectives de financement plus stables grâce aux financements pluriannuels.
32. Dans cette perspective, le PAM a retenu des hypothèses budgétaires prudentes. Les décisions relatives à la hiérarchisation des priorités s'appuieront sur une compréhension claire des arbitrages à opérer afin de concentrer des ressources qui sont limitées là où elles auront le plus d'impact. Il s'agira notamment de privilégier l'intensité et l'adéquation plutôt que la couverture de l'assistance, d'axer l'action sur les populations les plus gravement touchées par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et d'orienter les choix relatifs aux programmes en fonction des atouts particuliers du PAM, de la faisabilité opérationnelle et de l'impact.

33. Si les ressources disponibles restent inférieures aux niveaux requis, le PAM fournira l'assistance selon l'ordre des priorités établi et échelonnera les activités dans le cadre de chaque effet direct du PSP, en privilégiant les interventions visant à sauver des vies. Les mesures de hiérarchisation stricte des priorités pourraient notamment consister à cibler une zone géographique et un nombre de bénéficiaires précis ou à raccourcir la durée de l'assistance, l'accent étant mis sur l'optimisation de l'impact de l'aide que le PAM sera à même de fournir.

Stratégies de transition

34. Pendant la période couverte par le PSP, lorsque la situation le permettra, le PAM passera progressivement d'un rôle d'exécutant direct à celui de facilitateur du renforcement des systèmes et de catalyseur. Dans le cadre de l'effet direct 1 du PSP, le PAM soutiendra le renforcement des systèmes nationaux de préparation, de ciblage, d'enregistrement et de protection sociale réactive face aux chocs pour permettre aux pouvoirs publics de piloter des interventions plus efficaces. Dans le cadre de l'effet direct 2 du PSP, le PAM encouragera la prise en main par les communautés et collaborera avec les institutions et les organisations locales afin de renforcer leur capacité de préserver les acquis en matière de résilience. Dans le cadre de l'effet direct 3 du PSP, le PAM transférera progressivement la responsabilité des programmes d'alimentation scolaire et de protection sociale à ses partenaires nationaux et adoptera, pour ce faire, une stratégie de transition par étapes soutenue par un renforcement des capacités institutionnelles, l'élaboration de politiques et un financement durable. Dans le cadre de l'effet direct 4 du PSP, le PAM s'efforcera de renforcer les capacités nationales de gestion des services communs et transférera progressivement certaines fonctions de ces services, dont la gestion des centres de télécommunications d'urgence, aux institutions nationales lorsque cela sera possible.
35. Les mesures en faveur de l'ancrage local seront mises en œuvre de manière progressive afin d'assurer la continuité de l'assistance tout en renforçant l'appropriation nationale, la pérennisation des résultats et la responsabilité à l'égard des personnes touchées. Le PAM privilégiera donc les partenariats avec les ONG locales, les organisations communautaires et les services publics décentralisés. La collaboration avec les acteurs locaux du secteur privé sera axée sur les achats, la logistique et la prestation de services à l'échelle locale.

ANNEXE I

Aperçu de la ligne de visée du plan stratégique pour le Niger

TABLEAU 1: APERÇU DE LA LIGNE DE VISÉE DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE NIGER

Impact	Élimination de la faim			
Domaine d'action privilégié	Intervention face à une crise	Renforcement de la résilience	Renforcement de la résilience	Intervention face à une crise
Effet direct du PSP	Effet direct 1 du PSP: Les populations touchées par une crise au Niger sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels avant, pendant et après les chocs.	Effet direct 2 du PSP: D'ici à 2031, les populations en situation d'insécurité alimentaire parviennent à une plus grande autosuffisance, ont une alimentation adéquate sur le plan nutritionnel, disposent de moyens d'existence diversifiés et sont plus résilientes face aux chocs récurrents.	Effet direct 3 du PSP: D'ici à 2031, les acteurs gouvernementaux sont mieux à même d'améliorer la qualité, la couverture et la viabilité des filets de sécurité à dimension nutritionnelle au profit des personnes les plus vulnérables.	Effet direct 4 du PSP: Les partenaires humanitaires au Niger sont en mesure d'accéder et de venir en aide aux personnes vulnérables tout au long de l'année.
Activité	Activité 1: Apporter une assistance alimentaire et nutritionnelle aux personnes touchées par une crise et renforcer les capacités à l'échelle nationale et communautaire en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention rapide en cas de crise.	Activité 2: Mettre en œuvre un ensemble intégré d'activités d'appui à la résilience en faveur des populations ciblées en situation d'insécurité alimentaire et à risque.	Activité 3: Soutenir les capacités nationales nécessaires à l'élaboration et à la mise en place de systèmes et de programmes de filets de protection sociale, notamment dans le domaine de l'alimentation scolaire.	Activité 4: Assurer des services de transport aérien au profit de la communauté humanitaire.
				Activité 5: Fournir au Gouvernement et aux partenaires des services à la demande, notamment dans les domaines de l'appui logistique et des technologies de l'information.

ANNEXE II

**Budget du portefeuille de pays établi compte tenu des besoins et ventilation des coûts par effet direct du plan stratégique de pays
(en dollars)**

TABLEAU 2: BUDGET DU PORTEFEUILLE DE PAYS ÉTABLI COMPTE TENU DES BESOINS (en dollars)							
Effet direct du PSP	Activité	Première année 2027	Deuxième année 2028	Troisième année 2029	Quatrième année 2030	Cinquième année 2031	Total
1	1	71 248 728	72 897 063	66 989 732	63 302 887	57 261 489	331 699 900
2	2	48 391 952	49 732 117	50 299 816	53 474 719	53 401 768	255 300 371
3	3	38 574 056	35 773 280	17 643 972	13 886 858	5 365 988	111 244 154
4	4	13 890 689	14 254 132	14 750 604	15 147 268	15 471 288	73 513 982
	5	195 909	183 072	179 468	174 479	168 864	901 792
Total		172 301 334	172 839 665	149 863 593	145 986 211	131 669 397	772 660 200

TABLEAU 3: VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS (en dollars)					
	Effet direct stratégique 1 du PAM	Effet direct stratégique 2 du PAM	Effet direct stratégique 3 du PAM	Effet direct stratégique 3 du PAM	Total
Effet direct du PSP	1	2	3	4	
Domaine d'action privilégié	Intervention face à une crise	Renforcement de la résilience	Renforcement de la résilience	Intervention face à une crise	
Transferts	258 023 325	195 699 360	84 671 374	59 663 829	598 057 888
Mise en œuvre	33 196 510	28 156 723	13 531 799	5 637 339	80 522 371
Coûts d'appui directs	20 235 471	15 862 575	6 251 431	4 627 839	46 977 315
Total partiel	311 455 305	239 718 659	104 454 605	69 929 006	725 557 574
Coûts d'appui indirects	20 244 595	15 581 713	6 789 549	4 486 769	47 102 626
Total	331 699 900	255 300 371	111 244 154	74 415 775	772 660 200

ANNEXE III**Nombre de bénéficiaires par année**

TABLEAU 4: NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR ANNÉE						
	Première année	Deuxième année	Troisième année	Quatrième année	Cinquième année	Total
Total (hors chevauchement)	1 657 341	1 473 062	1 348 883	1 137 688	918 821	5 138 633

ANNEXE IV

Suivi, évaluation, données factuelles et gestion des risques

Données factuelles sur lesquelles repose le présent plan stratégique

1. **Données factuelles:** Le présent PSP a été élaboré en tenant compte des six recommandations formulées à l'issue de l'évaluation du PSP pour le Niger (2020-2025). Ces recommandations préconisaient de renforcer l'intégration des activités et, à cette fin, d'établir des liens plus clairs entre les interventions face à une crise, le renforcement de la résilience et les interventions en faveur de la cohésion sociale, notamment par l'amélioration du ciblage, la convergence géographique et des modalités de transition entre les programmes. Elles soulignaient en outre l'importance d'établir des priorités fondées sur des projections de financement réalistes.
 - **Suite donnée dans la conception du PSP:** Le nouveau PSP a été conçu autour d'effets directs complémentaires et de modalités de transition qui permettront aux bénéficiaires remplissant les conditions requises de passer d'une assistance d'urgence à des interventions de renforcement de la résilience et de protection sociale. Le ciblage géographique et la conception des programmes renforceront les liens entre les interventions humanitaires, la résilience et le renforcement des systèmes.
2. **Données factuelles:** L'évaluation a mis en évidence des possibilités d'améliorer l'efficacité des partenariats moyennant des modalités de partenariat plus efficaces et un renforcement du partage d'informations et de l'apprentissage avec le Gouvernement et les partenaires de développement.
 - **Suite donnée dans la conception du PSP:** Le PSP renforcera la coordination, la diffusion d'informations et l'apprentissage entre le PAM et les institutions publiques, les autres entités des Nations Unies, les ONG et les partenaires de développement moyennant des processus de planification conjoints, le recours régulier à des plateformes d'échange et la diffusion de bonnes pratiques. Le PAM s'efforcera de rationaliser les accords de partenariat et de renforcer la collaboration aux niveaux décentralisés afin d'améliorer la complémentarité, l'efficacité et la viabilité des interventions.
3. **Données factuelles:** Les recommandations issues de l'évaluation préconisaient de renforcer les systèmes de suivi, d'apprentissage et de production de données factuelles pour favoriser la mise en œuvre de programmes plus efficaces et plus inclusifs. Les éléments factuels tirés des opérations menées dans le cadre du précédent PSP ont en outre démontré l'utilité des données, des analyses et les travaux de recherche pour éclairer la prise de décisions en matière de politiques et de programmes.
 - **Suite donnée dans la conception du PSP:** Le PSP renforce les investissements dans les évaluations, le suivi, l'apprentissage et les systèmes communautaires de remontée de l'information. Le PAM continuera d'appuyer l'analyse de la sécurité alimentaire, les systèmes d'alerte rapide, les outils de ciblage et la production de données factuelles, tout en mettant à profit des approches novatrices, telles que le suivi depuis l'espace de l'impact des actifs¹, ainsi que le renforcement des mécanismes de remontée de l'information afin d'améliorer la qualité des programmes et d'éclairer la prise de décisions stratégiques.

¹ Le suivi depuis l'espace de l'impact des actifs repose sur l'imagerie satellite pour observer et mesurer l'incidence des activités de renforcement de la résilience et de restauration des terres à l'appui de la production de données, de l'adaptation des programmes et de l'obligation de rendre compte.

Modalités de suivi, d'évaluation et de production de données factuelles

4. Le PAM continuera d'investir dans des systèmes efficaces d'examen préalable, de suivi, d'évaluation, d'apprentissage et de remontée de l'information de la part des communautés afin de mieux rendre compte de l'action menée et de renforcer la prise de décisions fondée sur des données factuelles. Il continuera de contribuer à l'analyse de la vulnérabilité et au suivi des marchés afin d'éclairer le ciblage et la mise en œuvre des programmes ainsi que les réformes de fond. Des efforts seront faits pour renforcer le suivi des processus de façon à améliorer l'exécution des programmes et à rendre compte efficacement de la contribution du PAM aux priorités nationales et à la réalisation des objectifs du Plan-cadre de coopération. Dans les zones difficiles d'accès, des outils de suivi à distance, tels que le système d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité par téléphonie mobile, et le suivi par des tiers serviront à surveiller cette activité et à procéder à la vérification des bénéficiaires.
5. Les progrès réalisés grâce au projet global du PAM relatif aux assurances à donner, en particulier dans les domaines du ciblage, du suivi et des mécanismes communautaires de remontée de l'information, seront consolidés et transposés à plus grande échelle dans le cadre du nouveau PSP. La stratégie de ciblage sera notamment réexaminée et révisée, le cas échéant, afin de veiller à ce qu'elle demeure adaptée à l'évolution de la situation. Les améliorations récemment apportées au mécanisme communautaire de remontée de l'information du PAM au Niger permettront de repérer et de régler systématiquement toute préoccupation relative à la mise en œuvre des programmes dans l'ensemble des activités du PSP.
6. Le PAM continuera d'investir dans les examens, les analyses fondées sur des méthodes mixtes et les travaux de recherche pour produire des données factuelles qui permettront d'éclairer les programmes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Le suivi depuis l'espace de l'impact des actifs sera utilisé pour évaluer, grâce à l'imagerie satellitaire, les effets des programmes axés sur les moyens d'existence. Ces travaux contribueront à l'apprentissage, à l'ajustement des programmes et aux efforts de mobilisation des ressources reposant sur des données factuelles.
7. Une évaluation décentralisée du programme intégré en faveur de la résilience et un examen à mi-parcours seront réalisés au cours de la troisième année de mise en œuvre du PSP, et une évaluation centralisée sera menée lors de l'avant-dernière année.

Mesures de gestion et d'atténuation des risques

8. L'environnement opérationnel extrêmement instable du Niger s'accompagne de risques stratégiques, opérationnels, financiers et fiduciaires importants qui résultent de l'insécurité, des restrictions d'accès, des fluctuations du marché et de l'incertitude des financements. Pour remédier à ces difficultés, le PAM tient à jour un registre annuel des risques, dont le suivi est assuré dans le cadre des réunions trimestrielles du comité de gestion des risques, et met en œuvre des mesures d'urgence, parmi lesquelles des modalités de transfert souples, notamment les transferts monétaires et les bons, parallèlement à une collaboration en amont avec les donateurs et à une planification par scénarios.
9. Les risques fiduciaires et opérationnels sont atténués par différents moyens: sélection rigoureuse des partenaires; vérifications d'usage; vigilance accrue; suivi assuré par des tiers; évaluations des résultats; et mécanismes de contrôle renforcés des transferts de type monétaire. Les achats et la gestion des contrats sont consolidés par des vérifications sur le terrain et l'évaluation de la performance des fournisseurs. Les risques financiers, notamment la volatilité des taux de change, sont maîtrisés grâce à un suivi régulier et à une certaine souplesse opérationnelle. Les risques stratégiques sont pris en compte par le renforcement des mesures de sécurité, un dispositif d'accompagnement pour le bien-être du personnel et des plans de continuité des opérations régulièrement mis à jour. Les risques

liés à l'obligation de rendre de compte et à la protection sont maîtrisés au moyen de mécanismes confidentiels de remontée de l'information, d'initiatives de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, de systèmes efficaces de signalement et de gestion des plaintes, ainsi que par l'intégration de mesures de mobilisation et de protection des communautés dans l'ensemble des activités.

ANNEXE V

Liens vers les ressources techniques et connexes

De plus amples renseignements relatifs aux opérations et aux budgets peuvent être consultés sur le [portail de données sur les PSP](#)¹.

¹ Conformément à la "[politique en matière de plans stratégiques de pays](#)", approuvée par le Conseil d'administration (WFP/EB.2/2016/4-C/1/Rev.1*)

Liste des sigles utilisés dans le présent document

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
ONG	organisation non gouvernementale
PSP	plan stratégique de pays